

à M<sup>r</sup> Ville, tisseur  
rue des augers  
Lyon

Lyon, le 6 octobre, - 1855.

P.C

# CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Messieurs,

Veuillez user de votre influence d'honnête homme  
pour faire ~~consentir~~ le sieur Bédor (correspondant  
tisseur) à la proposition que vous avez faite  
d'avancer 25 f. à valoir sur ce qui reste devoir  
à M<sup>r</sup> Grand-jean. Faites lui comprendre combien  
on se dégrade en se montrant ingrat envers  
ceux qui nous ont obligé.



M<sup>r</sup> Grand-jean n'a pas hésité à déboursier  
son argent pour être agréable à Bédor, il s'est  
fait un plaisir de lui venir en aide. Il est donc  
juste, il est donc moral que le bijou mette le  
même empressement à témoigner qu'on n'a pas  
rendu service à un ingrat.

En agissant ainsi, vous aurez la satisfaction  
de recueillir des remerciements de Bédor lui-même,

\_\_\_\_\_

à qui vous aurez épargné la honte d'un acte  
de mauvaise foi. Faites lui surtout comprendre  
que le livre d'ouvrage dont il s'agit à être  
détaché n'est pas un livre entre ses mains  
parce que le livre doit toujours porter le nom  
du livret de chef-d'atelier. Or, quel est ce  
chef-d'atelier? c'est Grand-jean.

Dites à Boudor que le conseil de prud'hommes  
ne reconnaît pas de maître chez un autre  
maître et que toutes ces maîtrises à tout pas  
ne sont considérées que comme un passage  
et rien de plus.

J'ai l'honneur de V. saluer  
Dernière